



Réserve Naturelle Régionale  
LA MASSONNE

# Concours Photos

## Réserve Naturelle Régionale de La Massonne

Dans le cadre de la Fête de la Nature 2018, sur le thème "*Voir l'invisible...*"

### - RÈGLEMENT -

#### Article 1 : Objet

Dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale La Massonne, l'association Nature Environnement 17 organise un concours de photographies. Il s'agit d'une part de faire découvrir la nature au travers de clichés photos et d'autre part de participer à la sensibilisation et à la protection de la nature. Le thème retenu pour ce premier concours photo sur la RNR La Massonne est "Voir l'invisible..." thème de la Fête de la Nature 2018.

#### Article 2 : Les participants & leurs photographies

Ce concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels. Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées. Les photographies dénotant un dérangement manifeste des espèces (par exemple la photographie d'oiseaux au nid) ou plus généralement un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur ne seront pas acceptées.

#### Article 3 : Déroulement du concours

Le concours se déroulera du samedi 26 au dimanche 27 mai, à partir de 10h et jusqu'à 17h.

Chaque participant doit soigneusement compléter le bulletin de participation rempli sur place auprès des organisateurs et gestionnaires de la réserve naturelle, pour le joindre à ses clichés.

Sont acceptés les formats numériques (.jpeg ou .tiff), en couleur ou en noir et blanc.

Le nombre est limité à 2 photos. Chaque photo doit être accompagnée d'un commentaire (lieu de la prise de vue, espèce, anecdote, matériel utilisé). Ce fichier texte, ainsi que les photos seront envoyés par mail avec pour objet "Concours photo RNR La Massonne 2018", à l'adresse : [sandra.laborde@nature-environnement17.org](mailto:sandra.laborde@nature-environnement17.org).

Vous pouvez utiliser les sites d'envoi de gros fichiers.

**Format :** les photographies seront au format TIFF ou JPEG. La plus haute définition de l'image vous est demandée (meilleure rendu pour l'impression) avec une qualité minimum de 300dpi. Ces fichiers devront être nommés : Nom de la photo-Nom Prénom de l'auteur-RNRMassonne-FdN2018

**L'image :** Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Le recadrage n'est pas autorisé.

#### Article 4 : Le jury & les prix

Le jury est composé de 4 personnes choisies pour leur pratique de la photographie, de leur affinité avec l'art et leur sensibilité à la nature. Le jury sélectionnera entre 15 et 20 œuvres, ainsi que les clichés

gagnants. Les décisions du jury seront sans appel.

Les prix seront décernés aux 3 premiers clichés. 3 prix seront offerts aux 2 catégories : adulte et enfants (8-14ans)

#### **Article 5 : Le retour**

Les fichiers seront détruits par nos soins après le concours.

#### **Article 6 : Clôture du concours**

La date limite d'envoi des clichés est fixée au jeudi 31 mai 2018

#### **Article 7 : Utilisation dans l'exposition "Grandeur Nature"**

L'exposition "Grandeur Nature" actuellement constituée de clichés de Nature Environnement 17 sera enrichie du 1<sup>er</sup> cliché gagnant du concours. Celle-ci sera exposée à l'occasion des portes ouvertes de la RNR La Massonne.

#### **Article 9 : Utilisation des clichés**

Les participants au concours autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire une ou plusieurs photographies sélectionnées dans l'exposition pour les nécessités de promotion du concours photo (média, presse, affiche ...) et ce, uniquement à but non lucratif. Le nom de l'auteur y figurera obligatoirement.

L'association Nature Environnement 17 s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

#### **Article 10 : Renseignements sur les clichés et leurs auteurs**

En cas de proposition d'achat de photographies exposées, ou de demande de renseignements sur les auteurs, l'association Nature Environnement 17 s'engage à fournir gracieusement aux demandeurs potentiels les coordonnées des photographes concernés avec leur accord préalable. Nature Environnement 17 ne pourra pas vendre les tirages constituant l'exposition à d'éventuels acheteurs. Nature Environnement 17 s'engage à ce que les photographies soient toujours légendées.

#### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation au concours photo et la signature du bulletin de participation vaut pour l'acceptation complète de ce règlement.